



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 MARS 2008

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 20 h 00

Affiché le 7 avril 2008

1° - Délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/00036

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal que lui soient accordées, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, certaines délégations, à savoir :

- De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III) de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) du même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Le Conseil Municipal a donc accordé à Monsieur le Maire les délégations énumérées ci-dessus, **à la majorité**, par 32 voix pour et 3 abstentions.

2° - Création des commissions municipales permanentes.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/00037

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de former 4 commissions municipales permanentes, et a attribué à chacune d'elle un domaine et un nombre de conseillers municipaux qui en seront les membres :

- Finances, Administration Générale et Moyens Généraux	9 membres
- Environnement, Patrimoine et Cadre de Vie	13 membres
- Vie Scolaire-Périscolaire, Famille, Solidarité	11 membres
- Vie Culturelle, Vie Associative, Animation, Sports	12 membres

Il a été rappelé que Monsieur le Maire est président de droit de chaque commission et que les Maires-Adjointes seront autorisés par le règlement intérieur à assister à toutes les séances.

Après avoir accepté de ne pas faire usage du scrutin secret, le Conseil Municipal a élu les membres des différentes commissions comme suit :

- Au sein de la Commission Municipale des **Finances, Administration Générale et Moyens Généraux**, le Conseil Municipal a élu les 9 membres suivants :

Mme THIERCE	M. FAINTUCH	Mme POULAIN
M. TURANO	Mme AVENEL	M. BELLAÏCHE
M. BOCCARA	M. DROUVILLE	M. DREYER

par 35 voix sur la base d'une seule liste présentée, respectant la représentation proportionnelle.

- Au sein de la Commission Municipale de l'**Environnement, Patrimoine et Cadre de Vie**, le Conseil Municipal a élu les 13 membres suivants :

M. GIRARD	Mme GAUDELET	M. BELLAÏCHE
M. LABONNELIE	M. BLADEK	Mme STEFANI
M. VAN DEN AKKER	Mme CAMPOS	Mme ROUGERON
M. TURANO	Mme AVENEL	M. DREYER

par 35 voix sur la base d'une seule liste présentée, respectant la représentation proportionnelle.

- Au sein de la Commission Municipale de la **Vie Scolaire-Périscolaire, Famille, Solidarité**, le Conseil Municipal a élu les 11 membres suivants :

M. VAN DEN AKKER	M. BLADEK	M. DEFAYE
Mme CERTIN	Mme LEVY SETTTON	Mme ROUGERON
Mme FREYSZ	Mme CAMPOS	Mme KAZIZ
Mme HERBERT	Mme POULAIN	

par 35 voix sur la base d'une seule liste présentée, respectant la représentation proportionnelle.

- Au sein de la Commission Municipale de la **Vie Culturelle, Vie Associative, Animation, Sports**, le Conseil Municipal a élu les 12 membres suivants :

M. GIRARD	M. BOCCARA	M. DROUVILLE
Mme THIERCE	Mme GRATIET	M. DEFAYE
Mme VERMOND	Mme GAUDELET	Mme STEFANI
Mme CERTIN	Mme HERBERT	Mme KAZIZ

par 35 voix sur la base d'une seule liste présentée, respectant la représentation proportionnelle.

3° - Election des représentants de la Ville au sein des Syndicats Intercommunaux.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/00038

Le Conseil Municipal a élu en tant que représentants de la Ville au sein du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) :

Titulaire : Mme AVENEL

Suppléant : M. BOCCARA

à la majorité absolue, par 28 voix et 7 votes blancs.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/00039

Le Conseil Municipal a élu en tant que représentants de la Ville au sein du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) :

Titulaire : M. DROUVILLE

Suppléant : M. GAILHAC

à la majorité absolue, par 28 voix et 7 votes blancs.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/00040

Le Conseil Municipal a élu en tant que représentants de la Ville au sein du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) :

Titulaire : M. DROUVILLE

Suppléant : M. GAILHAC

à la majorité absolue, par 28 voix et 7 votes blancs.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/00041

Le Conseil Municipal a élu en tant que représentants de la Ville au sein du Syndicat Mixte à Vocation Unique « Marne Vive » :

Titulaire : Mme LEHOUT

Suppléant : M. GIRARD

à la majorité absolue, par 28 voix et 7 votes blancs.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/00042

Le Conseil Municipal a élu en tant que représentants de la Ville au sein du Syndicat Intercommunal de la Fontaine Saint-Martin à Valenton :

Titulaire : M. BRETILLON

Suppléant : Mme LEHOUT

à la majorité absolue, par 28 voix et 7 votes blancs.

4° - Election du représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la S.A.E.R.P.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/00043

Le Conseil Municipal a élu, **à la majorité absolue**, par 28 voix et 7 votes blancs, en tant que représentant au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la S.A.E.R.P. : Mme THIERCE.

5° - Election du représentant de la Ville auprès de la CORIMA (Association des Maires des Communes Riveraines de la Marne et de ses Affluents pour la défense contre les inondations).

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/00044

Le Conseil Municipal a élu, **à la majorité absolue**, par 28 voix et 7 votes blancs en tant que représentant auprès de la CORIMA (Association des Maires des Communes Riveraines de la Marne et de ses Affluents pour la défense contre les inondations) : M. GIRARD.

6° - Election des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil de la Communauté de Communes Charenton le Pont-Saint Maurice.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/00045

Le Conseil Municipal a élu, **à l'unanimité**, par 35 voix sur la base d'une seule liste présentée, 11 délégués titulaires et 4 suppléants au sein du Conseil de la Communauté de Communes Charenton le Pont-Saint Maurice, à savoir :

Titulaires :

M. BRETILLON

M. GICQUEL

Mme FRUAUT

M. SEGALAT

Mme THIERCE

Mme VERMOND

M. BOCCARA

Mme GRATIET

Mme HERBERT

M. BELLAÏCHE

M. DREYER

Suppléants :

M. MIROUDOT

M. FAINTUCH

Mme CAMPOS

Mme STEFANI

7° - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/00046

Le Conseil Municipal a élu au sein de la Commission d'Appel d'Offres, les membres suivants :

Titulaires :

Liste Charenton Demain : M. CRON
M. GIRARD
Mme THIERCE
Mme FREYSZ

Suppléants :

Mme FRUAUT
Mme MAGNE
Mme LEHOUT
Mme HERBERT
Mme STEFANI

Liste Réunir pour Changer : M. DEFAYE

respectant la représentation proportionnelle au plus fort reste.

8° - Détermination du nombre de conseillers municipaux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/00047

Le Conseil Municipal a déterminé, à la majorité, par 32 voix pour et 3 voix contre, à 5 le nombre de Conseillers Municipaux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

9° - Election des conseillers municipaux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/00048

Le Conseil Municipal a élu les membres au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) :

Liste Charenton Demain : M. MIROUDOT
Mme MINART
M. VAN DEN AKKER
Mme FREYSZ

Liste Réunir pour Changer : M. DEFAYE

respectant la représentation proportionnelle au plus fort reste.

10° - Election des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Etablissement de la RPA Jeanne d'Albret.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/00049

Après avoir accepté de ne pas faire usage du scrutin secret, le Conseil Municipal a élu, à la majorité absolue, par 28 voix pour et 7 abstentions, les représentants au sein du Conseil d'Etablissement de la RPA Jeanne d'Albret : Mme MINART et Mme FREYSZ.

11° - Election des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration du CES La Cerisaie.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/00050

Après avoir accepté de ne pas faire usage du scrutin secret, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des représentants au sein du Conseil d'Administration du CES La Cerisaie, à la majorité absolue, par 28 voix pour, 4 abstentions et 3 votes contre.

Ont donc été élus : Mme MAGNE
Mme CERTIN
M. BOCCARA.

12° - Election des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Jean Jaurès.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/00051

Après avoir accepté de ne pas faire usage du scrutin secret, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des représentants au sein du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Jean Jaurès, **à la majorité absolue**, par 32 voix pour et 3 votes contre.

Ont donc été élus : Mme MAGNE
Mme CERTIN
M. BELLAÏCHE.

13° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire en vue du ravalement des façades et des travaux de restauration des couvertures de l'église Saint-Pierre.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 08/00052

Le Conseil Municipal a autorisé, **à la majorité**, par 31 voix pour et 4 voix contre, Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire en vue du ravalement des façades et des travaux de restauration des couvertures de l'église Saint-Pierre.

14° - Demande de subvention auprès du Conseil Général du Val-de-Marne et du Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'aménagement d'une piste cyclable rue Anatole France.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 08/00053

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le projet d'aménagement d'une piste cyclable rue Anatole France et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val-de-Marne ainsi que du Conseil Régional d'Ile-de-France.

15° - Indemnités des élus.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/00054

Le Conseil Municipal a décidé, **à la majorité**, par 28 voix pour et 7 voix contre, d'attribuer des indemnités de fonctions, comme suit :

- Maire : une indemnité afférente à 60 % de l'indice brut 1015 (majoré 820)
- 1^{er} Maire Adjoint : 28 %
- 2^{ème} Maire Adjoint : 28 %
- du 3^{ème} au 6^{ème} Maire Adjoint : 33 %
- du 7^{ème} au 9^{ème} Maire Adjoint : 28 %
- Conseillers Municipaux Délégués : 12 %

16° - Fixation du nombre et désignation des membres au Comité Technique Paritaire et au Comité Hygiène et Sécurité.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/00055

Le Conseil Municipal a fixé à 4 le nombre de ses membres appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire et a élu, **à la majorité absolue**, par 28 voix et 7 votes blancs.

Titulaires :

M. GICQUEL

M. CRON

M. SEGALAT

Mme VERMOND

Suppléants :

M. GAILHAC

M. GIRARD

M. VAN DEN AKKER

M. BLADEK

Le Conseil Municipal a fixé à 4 le nombre de ses membres appelés à siéger au sein du Comité Hygiène et Sécurité et a élu, **à la majorité absolue**, par 32 voix et 3 votes nuls.

Titulaires :

M. CRON

M. VAN DEN AKKER

M. TURANO

M. DEFAYE

Suppléants :

M. GICQUEL

M. GIRARD

M. BLADEK

Mme POULAIN

Fin de séance : 21 h 10